

tion au devoir pût être commise impunément.

M. BOYCE : En réponse au très honorable premier ministre, je dirai que pour ma part je n'ai aucun doute quant à l'exactitude des renseignements qui m'ont été fournis. Ils sont venus tout d'abord en ma possession d'une manière indirecte et avant que j'eusse présenté ma motion demandant la production des plans. La réponse que fit alors l'honorable ministre des Chemins de fer, qu'on trouvera à la page 917 du compte rendu des débats, était quelque peu surprenante :

Il n'y a pas de plans déposés et approuvés au ministère des Chemins de fer et des Canaux. Par conséquent, la motion ne saurait être agréée.

L'honorable M. JOHN HAGGART : L'honorable député (M. Boyce) n'a pas dit "approuvés".

M. EMMERSON : Nous ne pouvons nous en occuper s'ils ne sont pas approuvés. Il ne serait pas régulier de les rendre publics ; cela pourrait faire l'affaire de ceux qui voudraient se livrer à la spéculation, mais je ne pense pas que l'intérêt public en serait favorisé.

M. BOYCE : A-t-il été déposé des plans, quels qu'ils soient, approuvés ou non ?

M. EMMERSON : Ils n'ont pas été approuvés.

M. BOYCE : Je demande s'il en a été déposé.

Sir WILFRID LAURIER : Oui.

Or, la demande de production de ces plans était justifiée par les termes mêmes dont s'était servi l'honorable ministre. La raison qu'on donnait pour ne pas dévoiler ces plans, c'était qu'ils se trouvaient transitivement au ministère des Chemins de fer, sous ce que le ministre voulait bien appeler le sceau du secret ; et pourtant, d'autres, si mes renseignements sont exacts—et je fais cette déclaration en me fondant sur les données les plus certaines, et je la crois...

M. EMMERSON : Mon honorable ami (M. Boyce) voudra-t-il me dire à quelle source il a puisé ce renseignement ?

M. BOYCE : Je déclare ici au ministre des Chemins de fer que je suis en possession de ce renseignement ; et j'en ai vérifié l'exactitude aussi bien que le temps et les circonstances me l'ont permis...

M. EMMERSON : Mon honorable ami me permettra-t-il de l'interrompre ? Voudra-t-il me dire à quelle source il a puisé son renseignement ? Car—il doit s'en rendre compte lui-même—c'est là une accusation très sérieuse qu'il porte contre les fonctionnaires du ministère. Il se doit à lui-même, il doit à ces fonctionnaires et il doit à la Chambre, sinon à moi, de me déclarer, soit publiquement, soit privément, à quelle source il a puisé ce renseignement, afin que je sois en mesure de m'enquérir à ce sujet. Si mon honorable ami n'est pas disposé à le faire, il admettra, j'en suis sûr, qu'en justice pour lui-même, il devrait retirer l'imputation très

grave portée par lui contre les fonctionnaires du ministère.

Quelques députés : Rétractez-vous !

M. BOYCE : Evidemment, le ministre profite de ce que je suis un député très nouvellement élu.

M. EMMERSON : Mais qui n'est pas d'une modestie bien grande.

M. BOYCE : Je pourrai peut-être prendre des leçons de modestie à l'école du ministre des Chemins de fer (M. Emmerson). Je n'entendais porter contre le ministère des Chemins de fer aucune accusation de nature à nuire à la réputation de l'honorable ministre. Mais il n'est pas contestable que la circonstance à laquelle j'ai fait allusion m'a été signalée. Je répète ma déclaration antérieure : que ce renseignement m'a été fourni, que j'en ai vérifié l'exactitude dans une certaine mesure, suffisamment pour me convaincre qu'il n'était pas faux, qu'il était authentique ; et je le signale à l'attention des honorables députés, afin que la contradiction entre la réponse du ministre des Chemins de fer, lorsqu'il a refusé de déposer les plans, et les faits tels qu'ils existent, soit bien évidente pour la députation.

Sir WILFRID LAURIER : Mon honorable ami (M. Boyce) me permettra de dire que son explication n'est pas suffisante. Il a déclaré, il y a un instant, qu'à sa connaissance ce renseignement avait été transmis subrepticement par le ministère des Chemins de fer.

M. BOYCE : Le très honorable premier ministre est dans l'erreur ; ce que j'ai dit se retrouvera dans le compte rendu des débats. C'est dans le sens métaphorique que j'ai parlé d'une communication subreptice. Il ne m'est jamais venu à l'idée de prétendre que, dans un sens absolu, les plans ou des copies des plans avaient été transmis d'une manière subreptice par le ministère ; car je ne saurais dire par quelle voie ils sont sortis. Je voulais simplement faire entendre, et de fait j'ai déclaré, que d'après un renseignement qui m'était parvenu et que j'avais raison de croire exact, des copies des plans déposés ont été communiquées.

Sir WILFRID LAURIER : Alors, l'honorable député voulait donner à entendre à la Chambre que les plans avaient été irrégulièrement transmis par quelque employé du département des Chemins de fer, qu'il s'était lui-même enquis de l'exactitude du renseignement, et qu'il s'était convaincu de sa vérité. On donne à entendre à la Chambre, on déclare à la Chambre, qu'un employé du département des Chemins de fer a irrégulièrement fourni des copies de ces plans. L'honorable député reconnaîtra avec moi, je pense, que dans ces circonstances il ne suffit pas pour lui de déclarer qu'il est convaincu de l'exactitude de son renseignement. Si le renseignement de